

FORMATION REGLEMENTATION DES AVITAILLEMENTS AERIENS EN PRODUITS ENERGETIQUES

DUREE : 1 JOUR – 7 HEURES PAR JOURNÉE DE FORMATION

SOMMAIRE DETAILLE DE LA FORMATION :

I. PRÉSENTATION DE LA DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

- A. MISSIONS DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
- B. ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
- C. POUVOIRS DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
- D. CHIFFRES CLEFS DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
- E. TRANSFERT DES ACTIVITÉS DE LA DGDDI VERS LA DGFIP

II. FONDEMENTS JURIDIQUES DE L'AVIATION

- A. LES REGIMES FISCAUX DE L'AVIATION
- B. NOMENCLATURES DES CARBURANTS D'AVIATION
- C. DROITS ET TAXES DES CARBURANTS D'AVIATION
- D. CODES ADDITIONNELS NATIONAUX (CANA ET CANAS)

III. REGIMES D'EXONERATION DE LA TICPE

- A. CHAMPS D'APPLICATION DE L'EXONERATION DE LA TICPE
- B. DOCUMENTS D'EXONERATION DE LA TICPE

IV. REGIMES D'EXONERATION DE LA TVA

- A. CHAMPS D'APPLICATION DE L'EXONERATION DE LA TVA

V. CAS PARTICULIERS DU RTE

VI. MODALITES DE DISTRIBUTIONS DE CARBURANTS D'AVIATION EXONERÉ

- A. LES MENTIONS OBLIGATOIRES
- B. LES OBLIGATIONS DES UTILISATEURS

VII. ENTREPOT FISCAL DE CARBURANTS D'AVIATION (EFCA)

- A. GENERALITES DE L'EFCA
- B. CONSTITUTION DE L'EFCA
- C. MODIFICATIONS OU ARRET DE L'ACTIVITE DE L'EFCA
- D. OBLIGATIONS DU TITULAIRE DE L'EFCA
- E. PRODUITS A L'ENTREE ET EN SORTIE DE L'EFCA
- F. CESSIONS EN COURS DE STOCKAGE ENTRE DEUX EA DE L'EFCA
- G. OBLIGATION D'UNE COMPTABILITE MATERIE : PSE A ET PSE B
- H. MISE A LA CONSOMMATION : SG ET AH

VIII. DÉPÔT SPÉCIAL DE CARBURANTS D'AVIATION (DSCA)

- A. GENERALITES DU DSCA
- B. FORMULAIRE DE DEMANDE DE RSTC
- C. CONSTITUTION DU DSCA
- D. MODIFICATION OU ARRET DE L'ACTIVITE DU DSCA
- E. OBLIGATION DE TENUE D'UNE COMPTABILITE MATERIE
- F. PRODUITS A L'ENTREE ET EN SORTIE DU DSCA
- G. DECLARATION TRIMESTRIELLE D'ACTIVITE
- H. GESTION DES EXCEDENTS ET DES DEFICITS
- I. DECLARATION DE REGULARISATION DE MAC

IX. STOCKAGE SPÉCIAL DE CARBURANTS D'AVIATION (SSCA)

X. GESTION DES DECHETS DE PRODUITS ENERGETIQUES

XI. CONSERVATION ET COMMUNICATION DES DOCUMENTS DOUANIERS

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES : Maîtrise des procédures, régimes douaniers et de la pratique liée à la réglementation douanière sur le régime de l'avitaillement aérien

PUBLIC : Consultant, déclarant, responsable logistique douane, revendeurs

MÉTHODE : Théorie, mise en situation professionnelle, échanges

PRÉREQUIS : Expérience dans le domaine des produits énergétiques

Entretien préalable avec le Responsable Pédagogique afin de valider les prérequis

ÉVALUATION : Questions / Réponses, partage d'expérience et QCM en fin de formation

HORAIRES : 9H à 17H (pause déjeune d'1H incluse)

FORMATION INTER-ENTREPRISE :

LIEU : NANTES (44) ou visioconférence

Coût par stagiaire et par journée de formation :
750€ HT

(3 inscrits minimum pour la tenue de la formation)

FORMATION INTRA-ENTREPRISE :

Individuelle : 1500€/1 journée

Intra-entreprise / sur mesure : 2600€/1 journée (2 à 10 personnes).

Pour toute demande, veuillez nous contacter

INTERVENANT : Alain ROUX

Ex-directeur douane-accise

COORDONNEES :

4 Boulevard Allard – CS24184

44184 NANTES CEDEX

Tel : 06 19 05 49 42

formation@sadpe.fr

NIVEAU DE FORMATION : Expert

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous consulter pour étudier la faisabilité

DELAI D'ACCES : Entre 1 et 3 mois entre la prise de la commande et la réalisation de la formation